L'Echo de Manitoba.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. I. WINNIPEG, MANITOBA, FEVRIER 24, 1898. No. 4.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - $1.00
Europe (compris le port) - 2.50

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne - 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

Lettre Encyclique

DE NOTRE TRES ST. PERE LEON XIII

(Pape par la Divine Providence).

(*Suite*).

La justice et la raison exigent donc que nos élèves trouvent dans les écoles non seulement l'instruction scientifique, mais encore des connaissances morales en harmonie, comme Nous l'avons dit, avec les principes de leur religion, connaissances sans lesquelles, loin d'être fructueuse, aucune éducation ne saurait être qu'absolument funeste. De là, la nécessité d'avoir des maîtres catholiques, des livres de lecture et d'enseignement approuvés par les évêques, et d'avoir la liberté d'organiser l'école de façon que l'enseignement y soit en plein accord avec la foi catholique ainsi qu'avec tous les devoirs qui en découlent. Au reste, de voir dans quelles institutions seront élevés les enfants, quels maîtres seront appelés à leur donner des préceptes de morale, c'est un droit inhérent à la puissance paternelle. Quand donc les catholiques demandent, et c'est leur devoir de le demander et de le revendiquer, que l'enseignement des maîtres concorde avec la religion de leurs enfants, ils usent de leur droit. Et il ne se pourrait rien de plus injuste que les mettre dans l'alternative, ou de laisser leurs enfants croître dans l'ignorance, ou de les jeter dans un milieu qui constitue un danger manifeste pour les intérêts suprêmes de leurs âmes.

Ces principes de jugement et de conduite, qui reposent sur la vérité et la justice, et qui sont la sauvegarde des intérêts publics autant que privés, il n'est pas permis de les révoquer en doute, ni de les abandonner en aucune façon. Aussi, lorsque la nouvelle loi vint frapper l'éducation catholique dans la province du Manitoba, était-il de votre devoir, Vénérables Frères, de protester ouvertement contre l'injustice et contre le coup qui lui était porté; et la manière dont vous avez rempli ce devoir a été une preuve éclatante de votre commune vigilance, et d'un zèle vraiment digne d'évêques. Et, bien que sur ce point chacun de vous trouve une approbation suffisante dans le témoignage de sa conscience, sachez néanmoins que Nous y ajoutons Notre assentiment et Notre approbation. Car elles sont sacrées, ces choses que vous avez cherchées et que vous cherchez encore à protéger et à défendre.

Du reste, les inconvénients de la loi en question avertissaient par eux-mêmes que, pour trouver au mal un adoucissement opportun, il était besoin d'une entente parfaite. Telle était la cause des catholiques, que tous les citoyens droits et honnêtes sans distinction de partis, eussent dû se concerter et s'associer étroitement pour s'en faire les défenseurs. Au grand détriment de cette même cause, c'est le contraire qui est arrivé.

(*A suivre*)

MGR LANGEVIN

Nous Apporte une Heureuse Nouvelle au Sujet de Nos Ecoles.

On S'Accorde sur un Modus Vivendi, mais les Details ne sont pas Encore Arretes.

Nous l'annoncions dans notre numéro de jeudi dernier, Mgr Langevin est revenu de l'Est, le 16 du mois courant, porteur, croyons-nous, d'une heureuse nouvelle, pour nous, catholiques du Manitoba.

La visite de Monseigneur à Ottawa et son entrevue avec Sir Wilfrid, ainsi que la présence, à la Capitale, dans le même temps, du professeur Bryce et du colonel McMillen ont donné lieu à bien des conjectures.

sur l'inspection de ces écoles, et aussi sur la question d'une école normale pour les catholiques et sur la délimitation des arrondissements scolaires.

Dans toutes ces conjectures, nous sommes en position de dire qu'il y a du vrai et de l'exagération.

On est certainement venu à une entente relativement à un modus vivendi, dont les détails ne sont pas encore arrêtés.

Depuis son retour Mgr Langevin



Le correspondat de la *Tribune* de Winnipeg, adresse à ce journal, un télégramme d'Ottawa annonçant que la question des écoles est définitivement réglée.

Mgr Langevin, d'après la *Tribune*, serait consentant de transférer nos écoles catholiques de Winnipeg, sous le contrôle du gouvernement; mais Sa Grandeur insiste à ce que les mêmes instituteurs, continuent à enseigner, et qu'on accorde à ceux-ci, un an afin de leur permettre de se préparer à passer les examens requis par la loi.

Monseigneur se réserve le choix des livres dont on se servira dans nos écoles.

M. Greenway s'engagerait à passer, à la prochaine session, un acte accordant toutes les concessions.

"La Vérité," de son côté se dit en mesure d'affirmer, que l'entente porte sur le choix des livres, sur la nomination et les diplômes des instituteurs pour les écoles fréquentées par les enfants catholiques et

a eu plusieurs entrevues avec les représentants des journaux anglais de Winnipeg, mais Sa Grandeur a positivement refusé de répondre aux questions qu'on lui a posées, autrement que par la réticence.

"Vous pouvez annoncer," a dit Monseigneur, "que j'ai l'espoir d'arriver à une heureuse solution de nos difficultés, sous peu. C'est tout ce que je puis vous dire."

Nous avons autorité pour affirmer qu'il n'y aura aucun amendement de fait à l'acte des écoles; ils ne sont point nécessaires d'ailleurs, parce que les concessions demandées, tombent sous la juridiction du bureau des aviseurs dont Mgr Langevin fera partie dans quelques jours.

Le bureau des aviseurs, a plein pouvoir de conférer et de traiter avec Sa Grandeur sur toutes les questions affectant le fonctionnement du modus vivendi.

Les concessions, demandées par Sa Grandeur, nous assure-t-on, sont du ressort entièrement de l'administration.

Le public se réjouira de cette lueur d'espoir que Mgr Langevin nous laisse entrevoir.

Monseigneur voudra bien agréer les vœux les plus sincères que nous formons pour la réussite de cette cause qui lui a causé tant de démarches, de peines et de soucis.

Les informations que nous possédons nous permettent de féliciter Sa Grandeur, par anticipation sur l'accomplissement des souhaits que nous venons d'exprimer.

Mgr Langevin a droit à la gratitude du peuple en général, et des catholiques en particulier, parce que personne n'a travaillé au succès de notre cause avec plus de zèle et de persistence—et nous ajoutons avec AUTANT DE SINCÉRITÉ—que ne l'a fait Sa Grandeur.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Admirablement Exposee

SIR WILFRID LAURIER FELICITE CHALEUREUSEMENT LE MINISTRE SIFTON.

LA CHAMBRE SATISFAITE

Ottawa, 17 fév.—Encore une séance intéressante hier. Le morceau de résistance a été le discours prononcé par l'honorable M. Sifton sur le bill du chemin de fer du Yukon. Ç'a été un magistral exposé de la politique du gouvernement. M. Sifton a parlé pendant cinq heures avec un intérêt soutenu et qui a finalement gagné la faveur de toute la députation.

Son succès a été tel que lorsqu'il reprit son siège, Sir Wilfrid Laurier alla droit à lui pour le féliciter chaleureusement.

Le ministre de l'intérieur avait l'avantage de connaître personnellement les lieux. s'étant imposé, l'automne dernier, la tâche d'aller visiter cette région si inhospitalière, soit en escaladant des montagnes soit en se faisant transporter en traîneaux par des chiens.

Je vous répète qu'il a porté la conviction dans tous les esprits, non seulement parmi les députés, mais aussi parmi les membres de la galerie de la presse en quête d'arguments pour combattre le projet ministériel.

Rarement discours a été aussi fréquemment applaudi.

Il ne sera fait maintenant opposition que pour la forme, car tout le monde est convaincu que le gouvernement a fait le marché le plus avantageux qu'il était humainement possible de faire.

Qu'on ne perde donc pas de vue, a dit M. Sifton, que le gouvernement ne donne qu'environ trois millions d'acres de terre, dans une région jusqu'à présent inexplorée, qui en compte 75 millions. Et pour cela, nous avons un chemin de fer qui nous permet de saisir et d'arracher pour ainsi dire à nos voisins un trafic de plus de 25 millions de dollars, dont vont profiter tous les grands fabricants du pays ainsi que tous les producteurs, appelés à nourrir une espèce d'armée qui comptera peut-être plus de 150 mille hommes d'ici à trois mois.

L'ex-ministre Foster a naturellement voulu détruire l'effet marqué de ce discours, par diverses interruptions. Chaque fois, il a reçu de telles ripostes qu'il a dû demander la protection de l'Orateur.

M. Sifton est un tout jeune homme, un peu sourd, mais qui n'est décidément pas manchot.

C'est M. Haggart qui en proposant l'ajournement du débat, a entrepris de lui répondre.

L'ECHO DE MANITOBA.

Sera publié tous les jeudis à commencer du 10 février inclusivement.

Par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Toutes communications devront être addressées à

L'ECHO DE MANITOBA,
BOITE 1309,
WINNIPEG, MAN.

Encore une Calamite a la Colombie Anglaise.

Canmore, C. A., 23 fév.—Un incendie a détruit, hier au soir, l'hôtel Pullman, et les magasins de Holm et de Caret.

Les pertes s'élèvent à $1,500. 40 pensionnaires se sont échappés avec leur robe de nuit; tous leurs biens ont été détruits par le feu.

Clara Christenson, âgée de 10 ans, périt dans les flammes.

Mgr Cleary Mourant.

Kingston, 23 fév.—Mgr Cleary a passé une très mauvaise nuit. Il ne peut survivre plus d'une couple de jours.

Monseigneur a reçu la bénédiction papale.

DESASTRE A LEVIS

Deux avalanches de neige s'écroulent sur plusieurs maisons et ensevelissent plusieurs personnes.

UNE FAMILLE ENTIÈRE ÉCHAPPE MIRACULEUSEMENT A LA MORT.

Québec, 23 fév.—Dans la nuit d'hier, à Lévis, deux avalanches de neige sont abattues sur les maisons situées au pied du cap.

Une famille du nom de Labrecque, qui résidait dans l'étage supérieur d'une maison, échapa sans injure, malgré que tout le deuxième étage fut lancé dans la rue par la force de l'avalanche.

M. Angers qui demeurait au premier, périt sous les débris avec 2 de ses enfants âgés respectivement de 2 et de 5 ans. Mme Angers est dans une condition critique.

Une dame King est encore sous les débris d'une autre maison écroulée, et on la croit morte.

MGR LABRECQUE ET LE "SOLEIL."

Les autorités ecclésiastiques au palais cardinalice contredisent absolument la nouvelle télégraphiée, hier, aux journaux du pays que Mgr Labrecque refusait de se soumettre aux injonctions de la cour de Rome à propos de l'interdiction du *Soleil*. M. Pacaud déclare n'avoir reçu aucune intimation officielle que le pape ait décidé contre Mgr de Chicoutimi, et personne ne doute qu'aussitôt que le *Soleil* aura cette nouvelle, il ne manquera pas de la publier. Les propriétaires du *Soleil* sont positifs cependant que Mgr Labrecque sera prié de lever l'interdiction en question.